

Iter : l'ASN donne son feu vert et tous les Verts voient rouge

Le projet de création de l'installation nucléaire de base (INB) Iter a été validé par l'Autorité de sûreté nucléaire

Ce n'est qu'une étape dans la construction du projet international. Mais elle compte sans doute parmi les plus importantes. D'abord parce que c'est la première fois que le gouvernement français autorise la création d'une installation nucléaire de base (INB) consacrée à la fusion. Sachant qu'une INB est une installation soumise, de par sa nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elle contient, à la loi du 13 juin 2006, dite Loi TSN. Ces installations doivent donc être autorisées par décret pris après enquête publique et avis de l'ASN.

L'enquête publique s'était déroulée l'été dernier, du 15 juin au 4 août, sur l'ensemble des communes concernées par le projet. Au terme de cette consultation, la commission d'enquête avait émis le 9 septembre un avis favorable à la poursuite du processus d'autorisation de création. Cette fois, c'est donc l'Autorité de

Prochaine étape, symbolique mais riche de sens : l'inauguration du siège d'Iter.

sûreté nucléaire, qui a rendu son verdict avec, à la clé, la signature du décret et la publication au Journal officiel.

Signé par le Premier ministre, ce décret valide ainsi la sûreté de l'installation et autorise la poursuite des travaux de construction à Cadarache. Au passage, il propulse à nouveau le projet de recherche sur le devant de la scène puisqu'à quelques jours de l'ouverture du débat national sur la transition énergétique, les opposants au



À Cadarache, l'installation parasismique sur laquelle sera installé le tokamak, est terminée.

/ PHOTO DR - ENGAGE

nucléaire sont quasiment tous (re)montés au créneau. EELV n'a donc pas tardé à rappeler son opposition ferme et résolue à Iter. "Ce projet n'a fait l'objet d'aucune évaluation scientifique contradictoire", estime Europe écologie Les verts dans son communiqué. "C'est un projet non maîtrisable critiqué par les physiciens du plasma", souligne Michèle Rivasi, eurodéputée EELV et membre de la Commission industrie, recherche et énergie. Le réseau Sortir du nu-

cléaire a lui aussi dénoncé ce décret comme "un inacceptable feu vert" du gouvernement. "Par son soutien à cette dangereuse chimère technologique, aussi coûteuse qu'inutile, le gouvernement confirme sa politique du fait accompli et sa vision bien particulière de la transition énergétique", affirme l'organisation antinucléaire dans un communiqué.

Points de vue diamétralement opposés à ceux exprimés par les parties prenantes du pro-

jet, à commencer par l'organisation internationale Iter. "Nous n'avons jamais douté de la validation de notre projet. La sûreté d'Iter est désormais confirmée par l'ensemble des experts qui ont analysé notre dossier. Nous vivons aujourd'hui un grand moment de notre histoire", a déclaré Osamu Motojima, directeur général d'Iter Organization. Même discours du côté de l'Agence Iter France: Jérôme Paméla, son directeur, insiste sur le fait que "cette autori-

sation est la conséquence d'un travail conséquent qui a permis de constituer le dossier de demande d'autorisation. Un travail d'autant plus complexe que c'est la première fois au monde qu'on délivre une autorisation pour une INB de fusion. Et c'est précisément pour ces raisons que cette décision ne peut pas et ne doit pas être politisée. Le calendrier de l'ASN ne répond en effet qu'à des exigences légales". Ce ne sera en revanche pas le cas pour le prochain ren-

l'ASN insiste sur le lien avec le CEA

Dans son avis officiel, l'Autorité de sûreté nucléaire souligne la nécessité que "en complément des dispositions juridiques déjà prévues par l'accord susvisé et le présent projet de décret, des dispositions opérationnelles soient mises en place afin que l'opérateur qui sera en charge du démantèlement soit en mesure d'assurer ses responsabilités." Une manière de rappeler qu'un lien étroit doit être établi entre ITER et le CEA qui sera en charge d'assurer ces opérations de démantèlement et de gestion des déchets, au titre des engagements pris par la France dans le cadre de l'accueil du projet de recherche. "Il est essentiel qu'il soit pleinement associé aux choix techniques et financiers liés au démantèlement, tant en phase de conception et de construction qu'au cours du fonctionnement de l'installation", précise l'ASN.

Enfin, la réalisation du premier plasma deutérium-tritium sera aussi soumise à l'autorisation de l'ASN. Cette première manipulation nucléaire ne devrait pas intervenir avant 2027, soit 7 ans après le premier plasma.

dez-vous, sans doute au début de l'année 2013. Car après cette date administrative et légale, l'inauguration du siège de l'organisation internationale marquera une étape symbolique. Si le gouvernement pourra difficilement faire l'économie de sa présence, le type de représentation constituera cette fois un vrai message. Sans doute au moins aussi fort qu'une publication au Journal officiel.

Damien FROSSARD

dffrossard@laprovence-presse.fr